



PRÉFET DU RHÔNE

**Direction Départementale des Territoires
du Rhône**

Lyon, le 14 janvier 2016

Service Eau et Nature

Mission Guichet Unique et Politique de Contrôle

**PREFECTURE DU RHONE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
DU RHONE - SERVICE EAU ET NATURE**

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 8 janvier 2016, et sur la demande de la Communauté de communes des Vallons du Lyonnais, le projet de travaux d'extension et requalification du Parc d'Activités Economique « Clapeloup » sur le territoire de la commune de Sainte-Consorce, est soumis à enquête publique préalable à l'autorisation au titre des articles L.214-1 à 6 du code de l'environnement, et en application de l'ordonnance n°2014-619 du 12 juin 2014 relative à l'expérimentation d'une autorisation unique pour les installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement.

Le projet consiste dans la requalification du parc d'activités économiques « Clapeloup » actuel concernant les voiries et réseaux divers, avec une extension du périmètre d'occupation visant à offrir des terrains pour l'accueil d'activités économiques de type secondaire et tertiaire.

L'enquête se déroulera pendant un mois, du 10 février au 11 mars 2016 inclus.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier en mairie de Sainte-Consorce aux jours et heures d'ouverture au public. Toute personne peut obtenir sur sa demande, et à ses frais, communication d'un exemplaire du dossier d'enquête.

M. Jean-Marc VOSGIEN, consultant formateur en santé-sécurité au travail, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, se tient à la disposition du public en mairie de SAINTE-CONSORCE, aux dates et heures suivantes :

Mercredi 10 février 2016	10h à 12h
Samedi 27 février 2016	10h à 12h
Lundi 29 février 2016	10h à 12h
Vendredi 11 mars 2016	10h à 12h

M. Didier GENEVE, retraité-ingénieur agricole, est désigné en qualité de suppléant.

Des informations peuvent être demandées à la CCVL, n° de l'accueil : **04 78 57 83 80**, auprès de M. Christophe CHARNAY, responsable des services techniques ou Mme Aurore PATYN, chargée de développement économique et emploi, et sur le site www.ccvl.fr.

Les observations sur le projet devront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie de Sainte-Consorce, ou être adressées par écrit à l'attention du commissaire-enquêteur, au siège de l'enquête fixé à l'adresse de la mairie.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, en mairie précitée, à la direction départementale des territoires du Rhône- service eau et nature, et sur le site internet des services de l'Etat dans le Rhône : www.rhone.gouv.fr
Au terme de l'enquête publique, le préfet du Rhône est l'autorité compétente pour statuer sur la demande d'autorisation.